

Fiche de Poste animateur/ agent d'accueil saisonnier

MISSIONS GENERALES DU POSTE :

- Accueil des publics
- Animation et pédagogie environnementale
- Communication

I- Activités et tâches principales du poste

Accueil

- Organiser et entretenir l'espace d'accueil-boutique et d'information
- Accueillir les interlocuteurs et les visiteurs
- Informer et conseiller le public sur les activités et le site
- Diffuser l'information sur les activités proposées par la structure (tracts, communiqués de presse, articles, affiches...)
- Réserver et vendre des prestations d'animation, élaborer des devis et factures
- Vendre les articles proposés dans la boutique
- Gestion de la caisse de l'accueil et réaliser le bilan journalier des ventes
- Gestion des courriers, mails, fax et des appels téléphoniques : élaborer, mettre en page et diffuser des courriers et des documents
- Recueillir et synthétiser les demandes et remarques du public en vue de la conception ou de l'évolution des outils, des documents d'information de la structure
- Solliciter les visiteurs et responsables de groupe à remplir les enquêtes de satisfaction

Communication

- Représenter la structure lors de manifestations ou de réunions de réseaux
- Assurer la promotion des activités du Site de la Maison de l'Eau et de la Tourbière de la Guette en participant à des manifestations, des réunions...
- Assurer la promotion des activités du Site de la Maison de l'Eau par courriers/mails
- Mettre à jour la photothèque de la structure

Animation et pédagogie environnementale

- Animer les activités (visites guidées, journées à thème, séjours à la demande) pour tout type de public et sur l'ensemble du territoire
- Savoir adapter son discours, le contenu de chaque animation au groupe accueilli : scolaire, centre de loisirs, groupes familiaux...
- Entretenir les locaux et le matériel d'animation
- Contribuer à l'amélioration des programmes d'animation et des projets pédagogiques et touristiques de la structure
- Concevoir et réaliser des supports d'information et des outils pédagogiques si nécessaire

II- Conditions de travail

- Travail seul ou en équipe
- Travail à l'intérieur et à l'extérieur tous temps, toutes saisons
- Horaires souples en fonction de la fréquentation
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits